

ABONNEMENT.

Saumur.	
Un an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8
Poste :	
Un an.	35 fr.
Six mois.	18
Trois mois.	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis  
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	30 c
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JANVIER

## DANS LA BOUE !

La session parlementaire de 1885 vient de s'éteindre dans une séance scandaleuse. Si jeune encore, la Chambre des députés sortie du scrutin du 4 octobre a déjà commis de ces malpropretés qui, dans le monde extra-parlementaire, conduisent sur les bancs de la police correctionnelle.

A propos des crédits du Tonkin, qui n'ont été votés qu'à une majorité de quatre voix, des actes coupables ont été commis, et la tribune a retenti de réclamations déplorable.

Oui, des bulletins ont été grattés, comme celui de M. Lacôte; on a fait voter des députés absents, comme M. Franconie qui navigue actuellement, venant de la Guyane, et qui n'aurait pas voté comme on l'a fait voter. On a mis dans l'urne un second bulletin au nom du comte de l'Aigle qui avait déjà voté.

En deux mots, il a été commis, selon l'expression de M. Laguerre, des escroqueries et des faux.

Que le président Floquet ait protesté contre ces qualifications, peu importe. Il ne suffit pas que les coupables soient des députés de la majorité pour qu'un président ait le droit de trouver mauvais qu'on appelle les choses par leur nom.

La preuve, c'est qu'un député ayant proposé de déférer lesdits actes malhonnêtes aux tribunaux ordinaires, il ne s'en est fallu que d'une vingtaine de voix que cette proposition ne fût votée, c'est-à-dire qu'on assistât à ce spectacle nouveau autant que curieux d'une « descente de justice », comme dit le *Journal des Débats*, en plein Palais-Bourbon.

Et la Chambre a pourtant adopté ensuite une proposition tendant à charger le bureau de faire une enquête sur les actes signalés.

Il n'y aura pas de juges, on lavera ce linge sale en famille.

Sous la première République, les sessions se terminaient dans le sang.  
Sous la troisième, elles finissent dans la boue.

## Chronique générale.

### CONSEIL DES MINISTRES

Contrairement à tous les précédents et même au simple fonctionnement des affaires, les ministres ne se sont pas réunis jeudi matin en conseil de cabinet.

Ce fait a été motivé par l'attitude prise par M. le président du cabinet démissionnaire qui, dès le début de la crise, a affecté de se tenir systématiquement à l'écart de tous ses collègues.

Mandé jeudi soir, à 5 heures 30, à l'Elysée, M. Brisson a eu une entrevue avec le Président de la République, qui a renouvelé auprès de lui ses plus vives instances pour l'engager à rester aux affaires. Mais M. Jules Grévy s'est heurté au refus énergique de M. Brisson de reprendre sa démission.

L'ancien président du conseil a même fait connaître son intention de quitter jeudi même le ministère de la justice. Il a de plus demandé à être exempté de toutes les réceptions officielles du jour de l'an.

Le Président de la République a cédé aux désirs de M. Brisson. Les réceptions officielles ont eu lieu à l'Elysée, sans M. Brisson; les autres ministres ont assisté M. Grévy.

Cette décision a produit un mauvais effet auprès du corps diplomatique.

A la suite de ces incidents, la rupture est devenue définitive entre M. Jules Grévy et M. Henri Brisson, son concurrent à la présidence de la République.

La nouvelle se confirme. M. Brisson a quitté dès jeudi soir la place Vendôme.

\*\*\*

### LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Grévy a prié M. de Freycinet de venir

conférer avec lui. Le ministre des affaires étrangères, répondant à cette invitation, s'est rendu hier matin, à dix heures et demie, à l'Elysée.

Il a eu une longue entrevue avec le Président de la République, et ils ont ensemble examiné le moyen d'atténuer la crise ministérielle modifiée par le retrait immédiat de M. Brisson. Le Président de la République a demandé alors officiellement à M. de Freycinet s'il voulait accepter la responsabilité de constituer un nouveau cabinet. A cette proposition il lui a été répondu que la situation venait de s'aggraver par le refus réitéré et persistant de M. Brisson, qu'il demandait du temps pour réfléchir et consulter ses amis politiques.

Le Président de la République est, dit-on, peu pressé de procéder à la formation du nouveau ministère. Il estime qu'il n'y a aucun inconvénient à voir se prolonger la crise en l'absence du Parlement. Il veut prendre tout son temps pour constituer un ministère.

Les fêtes du nouvel an, tenant tous les hommes politiques hors de Paris, il ne croit pas que des négociations puissent sérieusement être engagées.

Ce ne sera peut-être que lundi seulement que M. de Freycinet retournera à l'Elysée, pour faire connaître sa détermination à M. Jules Grévy; s'il accepte, ce qui paraît peu probable, il recevrait alors officiellement la mission de constituer le nouveau cabinet.

Comme on le voit, nous avons raison de dire que toutes les combinaisons mises en avant étaient de pure fantaisie, et n'étaient lancées que par les politiciens, dévorés du désir de se voir offrir un ministère.

La crise ministérielle est à l'ordre du jour et marquera l'ouverture de la nouvelle année 1886.

Toute la presse s'en occupe.

La *Paix* confirme que MM. Campenon, Allain-Targé et Gomot se retireront avec M. Brisson. Toutefois, la plupart des journaux nient que M. Grévy ait fait appeler avant-hier aucun personnage politique de la Chambre ou du Sénat.

Le *Figaro* ne croit pas qu'il soit possible qu'un nouveau cabinet soit organisé avant la fin de la semaine prochaine.

Le *Journal des Débats* constate la difficulté de la crise ministérielle; actuellement il ne faudra pas s'étonner si elle dure assez longtemps, encore sera-t-il impossible de constituer un cabinet véritablement parlementaire.

La *Justice* déclare qu'il sera nécessaire d'inaugurer résolument une politique nouvelle, sous peine de continuer à aggraver l'anarchie qui mine le parti républicain.

Le ministère n'est possible qu'à cette condition, les modérés doivent en prendre leur parti.

Hier, dans l'après-midi, M. de Freycinet aurait vu plusieurs hommes politiques.

On annonce qu'à la suite de ces pourparlers, il aurait conseillé au Président de la République de faire appeler M. Floquet.

\*\*\*

### On lit dans le Temps :

« Il est probable que M. Jules Grévy adressera un message au Parlement à l'occasion de la rentrée. »

\*\*\*

### LA RÉÉLECTION DE M. GRÉVY ET LA PRESSE ÉTRANGÈRE.

Tous les gouvernements étrangers ont envoyé leurs félicitations à M. Grévy, et celui-ci a été peut-être tenté de prendre ces félicitations au pied de la lettre. Hélas ! pour se convaincre de l'inanité de ces démonstrations, M. Grévy n'aura qu'à lire les articles que publiaient, l'autre jour encore, la presse autrichienne et la presse anglaise, à la veille de sa réélection.

La conclusion de ces articles est uniforme et peut se résumer ainsi: la réélection de M. Grévy témoignera d'une façon significative de la stérilité des institutions républicaines.

Ainsi la *Presse*, de Vienne, trouve étrange qu'après quinze années de gouvernement républicain, une nation de quarante mil-

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

# EXIL !

PAR M. DU CAMPFRANC

La plume au kolback, la pelisse sur l'épaule, et déjà en selle, Serge Nariski attendait son commandant. Le beau par sang de mon père piaffait et hennissait. D'un seul bond son maître s'enleva; et les deux cavaliers, dans le vent qui sifflait avec rage, à travers la neige qui tombait en tourbillons, s'éloignèrent dans une envolée rapide. Bien longtemps, le front sur la vitre, je suivis ce galop hardi, févreux, l'espérais. Ils étaient tous les deux si pleins d'énergie, d'indomptable courage. Et puis, lorsque les sapins, chargés de neige, me les eurent voilés, de nouveau les larmes me montèrent aux yeux, plus amères que jamais. Je pleurais, je pleurais, la poitrine gonflée, les épaules secouées. Je songeais toujours à la Pologne, cette faiblesse, lutinant contre la Russie, cette force...

Un baiser se posa sur mon front. Mademoiselle était entrée sans que je l'entendisse. N'est-elle pas toujours là dans mes chagrins. Elle les devine, elle les pressent.

— Et dire, balbutiai-je au milieu de mes sanglots, dire que je dansais encore il y a deux heures à peine ! Dire que j'étais si joyeuse !... Si j'avais su !...

— Mais vous ne saviez pas, Nadège. Le comte de Rudzen a voulu vous épargner la longue angoisse. Depuis six mois il médite, avec ses vaillants amis, la délivrance de sa patrie. Allons, enfant, du courage. Vous apprendrez à souffrir. Vous le verrez, hélas ! la douleur est la loi suprême: nul n'y échappe. Pauvre enfant ! vous commencez bien jeune le rude apprentissage. Courage ! Courage ! Soyez forte pour votre mère. Elle souffre tant !

Je quittai la chambre. Ma robe de bal était étalée sur le divan, et mon bouquet de lilas blanc se fanait sur la console... O dérision !

La tempête continuait. Sous les violentes rafales, les arbres du parc sifflaient et hurlaient. La nature était triste comme mon cœur. J'avais, dans ce pauvre cœur, du désespoir, de la révolte, de la haine. Oh ! ces Russes, ces Russes abhorrés, qui allaient peut-être nous torturer, nous écraser.

Je traversai le vestibule élevé et sonore, encore tout fleuri, tout jonché des débris de la fête, et j'arrivai dans l'appartement de ma mère.

Un grand feu de bois reflétait sa flamme et jetait ses étincelles sur de hauts landiers.

— Mère... mère chérie, fis-je doucement en

retenant mes larmes.

Pâle comme une morte, l'œil sec et brûlé de fièvre, regardant la flamme avec une fixité de folle, ma mère ne m'entendit même pas. Elle était assise dans un fauteuil à large dossier, et elle y demeurait immobile comme si elle avait cessé de vivre. Elle était anéantie sous le poids de sa douleur, douleur immense, contrastant avec la luxueuse toilette qu'elle n'avait pas songé à retirer. La traîne de satin blanc était toute froissée, et les diamants étincelaient toujours sous le vêtement de cachemire, qu'à la hâte elle avait jeté sur ses épaules.

— Mère, balbutiai-je encore.

Sa tête demeura penchée, son regard fixé sur la flamme. Qu'y voyait-elle ? Des massacres, sans doute, des incendies, toutes ces journées de deuil que nul Polonais n'oubliera jamais. Elle voyait, peut-être, mon père, rigide, glacé, tombé sur la terre durcie, une balle au front.

Alors, m'agenouillant à ses pieds, lui baisant les deux mains, dont la chaleur brûlait mes lèvres, je repris :

— Mère, c'est votre petite Nadège... Elle voudrait tant vous consoler ?

Elle tressaillit; le sang vint à fleur de peau colorant légèrement sa joue; ses yeux se fixèrent sur les miens, toujours égarés, et, d'une voix déchirante :

— Il est parti !... murmura-t-elle.

Et, sans cesse, elle redisait ces mêmes mots avec son accent qui me navrait :

— Il est parti !... Il est parti !...

Je fondis en larmes; et, soudain, mes larmes amenèrent les siennes. Je l'entourai de mes deux bras; violemment elle me serra sur sa poitrine; et, longtemps, nous demeurâmes enlacées. Cette même douleur nous unissait. Nous ne pouvions nous séparer.

Boroska, mars 18...

Depuis trois semaines, ils se battent nos pauvres partisans; et, chaque jour, ils sont décimés, écrasés, anéantis. Que peuvent-ils contre le colosse russe ? Nos défaites incessantes jettent comme une sorte de désespérance sur notre cœur. Seules les lettres de mon père nous raniment. Il nous écrit sur de petites feuilles contenant parfois, avec l'indication du lieu où il se trouve, ces seuls mots :

« Je vis... Je songe à vous... Je vous aime. »

Ma mère embrasse la chère missive, ses yeux étincellent, je ne la reconnais plus... Puis, à l'heure suivante, remonte l'inquiétude.

— Me rassurer ? murmure-t-elle, impossible ! Si les balles épargnent le matin, le soir ne peuvent-elles frapper ?

Hier, la lettre nous fut apportée par Serge Nariski. Son uniforme, si brillant naguère, était tout terni par les longues marches et la poudre. Cependant, sous l'étoffe fanée, le jeune volontaire

lions d'habitants en soit réduite à solliciter un vieillard sans grand talent et qui n'est plus guère à la hauteur de sa tâche, de vouloir bien gouverner encore pendant une seconde période.

La *Nouvelle Presse libre* fait remarquer qu'on ne choisit pas M. Grévy à cause de l'éclat de ses mérites personnels, mais parce qu'on manque d'hommes susceptibles d'être acceptés par le pays.

Le *Vaterland* demande où sont ces fruits merveilleux de la démocratie que les démagogues prônent constamment, puisque la France est impuissante à trouver en ce moment un seul candidat à la Présidence, un candidat capable d'être acclamé par la majorité de la nation.

Commentant ces observations de la presse de Vienne, le *Times*, de Londres, ajoute qu'il est difficile d'en contester la justesse, que cet état de chose est bien le produit des institutions démocratiques, et que l'absence frappante de personnalités capables d'exercer une autorité sérieuse dans un pays, si longtemps fertile en grands hommes, est un phénomène de nature à retenir l'attention de toutes les personnes qui s'occupent de politique.

#### RENFORTS POUR LE TONKIN.

440 hommes ont passé avant-hier matin à Montpellier, se rendant à Marseille, d'où ils s'embarqueront d'abord pour l'Algérie et de là pour le Tonkin. Ils comprenaient un détachement fort de 140 hommes, du 6<sup>e</sup> chasseurs à cheval, conduits par un lieutenant et venant de Bordeaux et un second détachement de 300 militaires du 6<sup>e</sup> de ligne, commandés par un sous-lieutenant de ce régiment et revenant de Saintes.

Ce n'est là qu'un aperçu des effectifs que l'on va expédier en extrême Orient, car il est à supposer que tous ne passeront pas par Montpellier.

#### LES ÉTATS DE SERVICE DE JULES I<sup>er</sup>.

M. Vacquerie, jaloux des lauriers de l'ours aux pavés de la fable, a cru nécessaire de dresser le tableau des ordres dont est revêtu l'illustre M. Grévy, jadis l'un des plus féroces contempteurs des décorations, ces « hochets de la Monarchie ». Nous lisons dans ce tableau :

« GRÉVY (François-Judith-Paul, dit Jules), G. chevalier de la Toison d'Or, G.-C. du Trozaro (Brésil), des Séraphins (Suède), de l'Etoile (Roumanie), de l'Éléphant blanc (Siam), de Léopold (Belgique), de l'Osmanie (Turquie), de la Tour et Epée (Portugal), du Chrysanthème (Japon), du Sang (Tunisie), du Lion et du Soleil (Perse), de l'Aigle blanc (Serbie), etc., né à Mont-sous-Vaudrey (Jura), le 15 août 1807. »

Pour justifier cette avalanche de rubans, à laquelle il faut le dire les grandes puissances ont peu contribué, le même M. Vacquerie nous donne les états de service et les hauts faits de ce grand décoré : Avocat à la cour d'appel de Paris (17 juin 1837-1879). — Membre du Conseil de l'Ordre (1862-1879).

conservait toujours sa mâle et fière tournure. Attentivement, il regardait la femme de son commandant dévorer la courte missive, et la lecture achevée :

— Des détails, s'écria-t-elle. Oh ! Serge, dites-moi ses fatigues, ses dangers, son courage. Je veux tout savoir, tout.

— Le comte de Rudzen, répondit Serge, c'est l'énergie, c'est le dévouement, c'est la générosité. Elle leva vers le jeune aide de camp un regard plein d'orgueil.

— Oh ! dites, dites-moi ce qu'il a fait ?

— Ce qu'il a fait ? Mais c'est chaque jour un nouvel acte d'héroïsme. Jour et nuit il est sur pied. Tacticien consommé, il se rappelle ses patientes études pour conduire avec dignité notre retraite. Vaincu, il est éloquent envers les autres vaincus ; si un soldat russe tombe entre ses mains, il défend les représailles. Intrépide pour lui-même, il est ménager de la vie de ses hommes. Hier encore, pour la seconde fois, je lui ai dû la vie. Il m'a sauvé en courant les plus grands dangers ; mais j'aurai ma revanche.

Les yeux de Serge étincelaient. Ils étaient, à la fois, pleins de larmes et de flammes ; et l'émotion la plus vive faisait vibrer sa voix.

(A suivre.)

— Bâtonnier (1868 - 1869, 1869 - 1870). — Vice-président de l'Assemblée constituante et président de l'Assemblée nationale (1871-1873). — Président de la Chambre des députés (1876-1879). — Auteur de *le Gouvernement nécessaire*. Un point, c'est tout.

*Gouvernement nécessaire* à la famille Grévy, peut-être dans la poche de laquelle il a déjà mis une dizaine de millions, mais pas à la France qui paie en beaux deniers comptants cette cacochyme nullité.

#### LES HOUILLES PRUSSIENNES A LYON.

On lit dans le *Salut public* : « La Prusse envoie ses houilles à gaz jusqu'à Lyon. »

» On peut, en effet, voir le long du quai de Serin des bateaux de charbons venant de Sarrebruck.

» Ces houilles, destinées, croyons-nous, à l'usine à gaz de Lyon, sont très-bonnes pour le gaz et donnent un très-beau coke. Elles coûtent sur le carreau de la mine 6 fr. 60 la tonne. Le transport par canaux et rivières, de Sarrebruck à Lyon, coûte 8 fr. la tonne.

» Ces houilles arrivent à un prix inférieur à celui des houilles analogues de la Loire.

» Il est pénible de voir des houilles étrangères venir de 600 kilomètres et coûter moins cher que celles de Saint-Etienne, éloignées de 52 kilomètres. »

#### ECLAIRAGE AU GAZ RÉVOLUTIONNÉ

On télégraphie de Vienne au *Daily Chronicle* que le docteur Ader a inventé un nouveau mode d'éclairage par le gaz qui changera complètement le système actuel.

L'invention consiste en une mèche en coton rendue incombustible.

La mèche, au lieu de brûler, brille simplement comme une lumière électrique.

Le procédé est très-simple et peut être appliqué à tous les becs.

#### LA CRÉMATION A PARIS

Le conseil municipal vient d'adopter l'un des deux projets de fours crématoires qui avaient été présentés.

Les travaux doivent être entrepris cette semaine au cimetière du Père-Lachaise. Les fours que l'on va inaugurer à Paris seront construits sur le même modèle que ceux qui sont en usage à Milan. Ils seront chauffés à l'aide de fagots de bois et atteindront rapidement une température de 600 degrés.

En deux heures... tout sera fini : et la dépense sera de quinze francs.

### LETTE ENCYCLIQUE DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE  
Annonçant un Jubilé extraordinaire

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES  
LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES,  
EVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES  
DES LIEUX  
EN GRACE ET EN COMMUNION  
AVEC LE SAINT-SIÈGE APOSTOLIQUE

#### LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,  
Salut et bénédiction apostolique.

Comme Nous l'avons déjà fait à deux reprises, en vertu de Notre autorité apostolique, il Nous plaît de nouveau d'ordonner, avec la grâce de Dieu, pour l'an prochain, que, dans tout l'univers chrétien, une année sainte extraordinaire soit célébrée, pendant laquelle les trésors des célestes faveurs, dont la dispensation est en Notre pouvoir, seront ouverts pour le bien public.

L'utilité de cette mesure ne peut vous échapper, Vénérables Frères, à vous qui connaissez notre temps et les mœurs du siècle ; mais il y a une raison particulière qui fera paraître plus opportune que jamais Notre décision. En effet, après que Nous avons enseigné dans Notre dernière lettre encyclique combien il importe aux Etats de se rapprocher de la vérité et de la forme chrétienne, on comprendra facilement combien il importe au but que Nous Nous y sommes proposé, de Nous efforcer, par tous les moyens en Notre pouvoir, d'exciter ou

de ramener les hommes aux vertus chrétiennes.

Car un Etat est ce que le font les mœurs du peuple ; et de même que l'excellence d'un navire ou d'un édifice dépend de la bonne qualité et de la disposition convenable de toutes ses parties, de même le cours des affaires publiques ne peut être régulier et sans accident qu'à la condition que les citoyens suivent eux-mêmes une ligne droite de conduite. L'ordre politique périclite, et avec lui tout ce qui constitue l'action de la vie publique, s'il ne procède du fait des hommes ; or, les hommes ont coutume de le former à l'image de leurs opinions et de leurs mœurs. Pour que les esprits se pénètrent de Nos enseignements et, ce qui est le point principal, pour que la vie quotidienne de chacun se règle d'après eux, il faut donc faire en sorte que chacun s'applique à penser chrétiennement et à agir chrétiennement aussi bien en public que dans son particulier.

Et en cela l'effort est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu disparu ; les passions les plus violentes en soi ont réclamé une licence plus grande ; la folie des opinions, que nuls freins n'arrêtent plus ou qui n'en sentent que d'impuissants, se répand chaque jour davantage : parmi ceux mêmes qui ont de bons principes, la plupart, par une réserve fautive, n'osent pas professer publiquement ce qu'ils pensent, et bien moins encore le mettre à exécution ; l'influence des plus pernicieux exemples pénètre de toutes parts dans les mœurs publiques ; les associations déshonnêtes, que Nous avons dénoncées dans d'autres circonstances, habiles à se servir des moyens les plus criminels, s'efforcent d'en imposer au peuple, et, autant qu'elles le peuvent, de le détourner et même de le séparer de Dieu, de la sainteté de leurs devoirs, de la foi chrétienne.

Dans cet accablement de maux, d'autant plus graves qu'ils durent depuis longtemps, Nous ne pouvons rien omettre de ce qui peut Nous apporter quelque espoir de soulagement. C'est dans cette intention et cette espérance que Nous annonçons le saint jubilé à tous ceux qui ont leur salut à cœur et qui ont besoin d'être avertis et exhortés de se recueillir un peu et de ramener plus haut leurs pensées, plongées dans la terre. Et ce ne sera pas un avantage pour les individus seulement, mais pour l'Etat tout entier, car autant les individus progressent dans la perfection de leur âme, autant il en résultera d'honnêteté et de vertu dans la vie et les mœurs publiques.

Mais considérez, Vénérables Frères, que cet heureux résultat dépend en grande partie de votre action et de votre zèle, car il est nécessaire de préparer convenablement et soigneusement le peuple à recueillir comme il faut les fruits qui lui sont offerts. Ce sera l'œuvre de votre charité et de votre sagesse de confier ce soin à des prêtres choisis qui, par de pieux discours à la portée de tous, auront à instruire la foule et surtout à l'exhorter à la pénitence, laquelle est, selon le mot de saint Augustin, le châtement quotidien des bons et des humbles fidèles, où l'on se frappe la poitrine en disant : Pardonnez-nous nos offenses.

Ce n'est pas sans raison que Nous parlons d'abord de la pénitence et du châtement volontaire du corps qui en est une partie. Vous connaissez, en effet, l'esprit du siècle : la plupart aiment à vivre mollement et ne veulent rien faire d'énergique et de généreux. D'un côté, ils tombent dans un grand nombre de misères ; de l'autre, ils se font souvent des raisons de ne pas obéir aux lois salutaires de l'Eglise, persuadés que c'est pour eux un fardeau trop lourd que d'être obligés de s'abstenir d'un certain genre de mets ou d'observer le jeûne pendant un petit nombre de jours de l'année.

Enervés par ces habitudes de mollesse, il n'est pas étonnant qu'ils s'adonnent peu à peu tout entiers à des passions qui réclament davantage. C'est pourquoi il convient de rappeler à la tempérance les âmes tombées ou sur la pente de la mollesse ; et, pour cela, il faut que ceux qui parleront au peuple lui enseignent diligemment et clairement que ce n'est pas seulement la loi évangélique, mais la raison naturelle elle-même qui veut que chacun se commande à soi-même et dompte ses passions, et que les péchés ne peuvent être expiés que par la pénitence.

Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une institution stable. Vous comprenez, Vénérables Frères, de quoi il s'agit : Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des frères franciscains.

Pour conserver et entretenir l'esprit de pénitence dans la multitude chrétienne, rien, en effet, n'est plus efficace que les exemples et la grâce du patriarche François d'Assise, qui a uni à la plus grande innocence de vie un si grand zèle de la mortification, qu'il a montré en lui une image de Jésus-Christ crucifié, autant par sa vie et ses mœurs que par l'impression divine des stigmates. Les lois de son Ordre, que nous avons tempérées à propos, sont aussi douces à porter qu'elles sont d'une grande efficacité pour la vertu chrétienne.

En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir de salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous voudrions ardemment voir renaitre un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances critiques de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intérieurs, nos pères, les yeux levés au ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances.

Car ils étaient profondément gravés dans les esprits ces préceptes de Jésus-Christ : « Demandez et vous recevrez » ; « il faut toujours prier et ne jamais se lasser. » A ces préceptes, répond la parole des apôtres : « priez sans relâche » ; — « Je supplie avant tout qu'on adresse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes. » Sur ce sujet, Jean Chrysostôme nous a laissé ce mot, non moins vrai qu'ingénieux, sous forme de comparaison : De même qu'à l'homme qui vient au jour nu et manquant de tout, la nature a donné des mains avec lesquelles il puisse se procurer les choses nécessaires à la vie ; de même, dans les choses surnaturelles, comme il ne peut rien par lui-même, Dieu lui a accordé la faculté de prier, afin qu'il s'en serve sagement pour obtenir ce qui est nécessaire à son salut.

De toutes ces choses, Vénérables Frères, chacun de vous peut conclure combien Nous est agréable et combien Nous approuvons le zèle que, sous notre impulsion, vous avez apporté à étendre la dévotion au très-saint *Rosaire*, surtout en ces dernières années ; Nous ne pouvons non plus omettre de signaler la piété populaire qui, presque partout, a été excitée par ce genre de dévotion ; or, il faut veiller avec le plus grand soin à ce qu'on soit de plus en plus ardent pour cette dévotion et qu'on la garde avec persévérance. Que si nous insistons sur cette exhortation, que nous avons déjà faite plusieurs fois, personne de vous ne s'en étonnera, car vous comprenez combien il importe qu'on voie fleurir chez les chrétiens cette habitude du *Rosaire de Marie*, et vous savez à merveille que c'est là une partie et une forme très-belle de cet esprit de prières dont nous parlons, et aussi combien elle convient à notre temps, combien elle est facile à pratiquer et féconde en résultats.

Mais, comme le premier et le plus grand fruit du jubilé doit être, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal, que Nous n'avons pas négligé de désigner dans Nos précédents encycliques. Nous voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques de quelques-uns d'entre Nous, dissensions dont on peut à peine dire combien, au grand détriment des âmes, elles rompent ou relâchent certainement le lien de la charité.

Si Nous vous avons de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous aient souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir par la considération, qu'ils doivent avoir

toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection réciproque pour ceux qui croiraient ou croiraient en lui, afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient un en Nous.

C'est pourquoi, de par la miséricorde de Dieu tout-puissant, Nous confiant en l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, au nom de ce pouvoir de lier et de délier que le Seigneur Nous a conféré, tout indigne que Nous en soyons, Nous accordons, sous forme de jubilé général, l'indulgence plénière de tous les péchés à tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et l'autre sexe, sous cette condition toutefois et sous cette obligation que, dans le courant de la prochaine année MDCCCLXXXVI, ils accompliront les prescriptions qui sont indiquées ci-dessous.

Pour les citoyens ou habitants de Rome, quels qu'ils soient, ils doivent visiter deux fois la basilique de Latran, celle du Vatican et la Libérienne; et là, ils offriront quelque temps à Dieu de pieuses prières, selon Nos intentions, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et ce Siège apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous les errants, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle.

En outre, qu'ils jeûnent deux jours, usant seulement des mets permis, en dehors des jours de carême compris dans l'indult, ou qui sont consacrés par un semblable jeûne de droit strict, aux termes des préceptes de l'Eglise; de plus qu'ils reçoivent, après s'être convenablement confessés, le Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et que, d'après le conseil de leur confesseur, ils affectent une aumône, selon leurs moyens, à quelque œuvre pie ayant pour objet la propagation et l'accroissement de la foi catholique. Il est loisible à chacun de choisir celle qu'il préfère; toutefois, Nous croyons devoir en signaler nommément deux, auxquelles sera parfaitement appliquée la bienfaisance, deux qui, en beaucoup d'endroits, manquent de ressources et de protection, deux qui sont non moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise, savoir: les écoles d'enfants privés, et les séminaires pour le clergé.

Quant à tous ceux qui habitent hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, ils devront visiter deux fois, aux intervalles prescrits, trois églises à désigner à cet effet par vous, Vénérables Frères, ou par vos vicaires et officiaux, ou bien sur votre ou sur leur délégation par ceux qui ont charge d'âmes, ou trois fois, s'il n'y a que deux églises et six fois s'il n'y en a qu'une; ils devront pareillement accomplir les autres œuvres prescrites ci-dessus.

Nous voulons que cette indulgence puisse être appliquée aussi, par manière de suffrage, aux âmes qui sont sorties de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous vous accordons la faculté de réduire, selon votre sage jugement, à un moindre nombre les visites aux églises susdites pour les chapelles et les congrégations de séculiers comme de réguliers, les communautés, confréries, universités ou collèges quelconques qui font ces visites processionnellement.

Nous permettons aussi aux navigateurs et aux voyageurs de gagner la même indulgence, à leur retour ou à leur arrivée dans une station déterminée, en visitant six fois l'église majeure ou paroissiale, et en accomplissant convenablement les autres œuvres, comme il a été prescrit plus haut.

Quant aux réguliers de l'un et l'autre sexe, même à ceux qui sont cloîtrés à perpétuité, et à tous les autres laïques et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui se trouvent empêchés, par détention, infirmité corporelle ou tout autre juste cause, de remplir les prescriptions susdites ou quelques-unes d'entre elles. Nous accordons à leur confesseur le pouvoir de les commuer en d'autres œuvres de piété, en y ajoutant la permission de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

En outre, Nous concédons à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, aux séculiers de tout ordre et de tout institut, même de ceux qu'il faudrait nommer spécialement, la faculté de se choisir à cet effet quelque confesseur que ce soit, tant séculier que régulier, approuvé en fait; les religieuses novices et autres femmes vivant dans le cloître, pourront user aussi de cette faculté, pourvu qu'elles s'adressent à

un confesseur approuvé pour les religieuses.

Aux-confesseurs eux-mêmes, mais seulement à l'occasion et pendant le temps du jubilé, Nous conférons les mêmes pouvoirs que Nous leur avons donnés lors du jubilé promulgué par Nos lettres apostoliques du 15 février 1879, commençant par ces mots: « Pontifices maximi, » à l'exception toutefois de ce que Nous avons excepté par ces mêmes lettres.

Enfin, que tous s'appliquent avec un grand soin à mériter les bonnes grâces de l'insigne Mère de Dieu par un culte et une dévotion spéciale, surtout pendant ce temps. Car Nous voulons que ce saint jubilé soit placé sous le patronage de la très-sainte Vierge du Rosaire; et avec son secours Nous avons confiance qu'il y en aura beaucoup dont l'âme, purifiée par l'enlèvement de la tache des péchés, sera renouvelée par la foi, la piété, la justice non-seulement pour l'espoir du salut éternel, mais encore comme augure d'un temps plus pacifique.

Comme gage de ces bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique ainsi qu'à votre clergé et à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXII décembre de l'année MDCCCLXXXVI, la huitième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 décembre.

La Bourse est assez ferme pour une veille de jour de fête: le 3 0/0 est à 80.25, l'amortissable à 82.75, le 4 1/2 à 109.40.

Le Crédit Foncier cote 1,347.50. Dans sa séance du 30 décembre le conseil d'administration a autorisé pour 4,448,700 fr. de prêts hypothécaires et pour 280,045 de prêts communaux.

Les cours des obligations du Crédit Foncier sont fermes. A l'exception de celles antérieures à l'émission de 1877, elles sont encore toutes au-dessous du pair. La marge est de 65 fr. pour les Communales 1880 et pour les Foncières 1885.

La Société Générale est toujours très-ferme à 447.50.

La Banque d'Escompte se tient ferme à 450.

La reprise factice organisée sur le Panama par un groupe de spéculateurs fournit une excellente occasion de vendre. Les porteurs de titres feront sagement d'en profiter.

Même cours sur le Crédit Lyonnais dont les capitaux s'éloignent de plus en plus.

Les actions de chemins de fer sont très-animées.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### École de Cavalerie de Saumur.

##### PROMOTION.

Par décret du 29 décembre, sur la proposition du ministre de la guerre, a été promu au grade de lieutenant:

2<sup>e</sup> tour (choix). M. Doynel de Quincey, sous-lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie (article 28 de la loi du 13 mars 1875). — Maintenu à l'École d'application de cavalerie pour y occuper un emploi de sous-instructeur d'équitation.

##### MÉDAILLE MILITAIRE.

Par décret du 28 décembre, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux sous-officiers dont les noms suivent:

M. Cateau (Alfred), adjudant maître d'escrime à l'École d'application de cavalerie; 19 ans de services, 4 campagne.

M. Pichon (Lucien), maréchal-des-logis des cavaliers de manège à l'École d'application de cavalerie; 18 ans de services, 4 campagne.

Parmi les décorés de la Légion d'Honneur à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier, nous trouvons plusieurs noms qui appartiennent à notre pays ou y sont bien connus.

Ont été élevés au grade d'officier:

4<sup>e</sup> régiment d'artillerie. — M. Dutorme (Alexis-Charles), colonel; 42 ans de services, 4 campagne. Chevalier du 14 août 1865.

État-major particulier. — M. Le Bourg (Édouard-Jean-Pierre-Didier), colonel directeur, à Lille; 39 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 11 mai 1871.

Vétérinaires militaires. — M. Bizot (Mel-

chior-François-Joseph), vétérinaire principal de 1<sup>re</sup> classe (2<sup>e</sup> ressort vétérinaire); 35 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 4 octobre 1870.

Ont été nommés au grade de chevalier:

Artillerie. — M. de Massacré (Alexandre), capitaine en 2<sup>e</sup>, adjoint au commandant de l'artillerie de l'arrondissement de Maubeuge (direction de Lille), 19 ans de services, 7 campagnes.

Gendarmerie (12<sup>e</sup> légion bis). — M. Lelong (Marie-Félix-Léon), chef d'escadron; 25 ans de services, 2 campagnes, 2 blessures.

A l'occasion de la réélection de M. Jules Grévy à la présidence de la République, les élèves des lycées et collèges de l'Etat ne rentreront que le mercredi matin, au lieu du mardi matin.

Un jour de congé est également accordé aux écoles primaires. Ce congé s'ajoutera à celui du nouvel an.

Nous lisons dans le Français:

« L'antique abbaye de Saint-Maur, près d'Angers, depuis longtemps abandonnée, vient d'être acquise pour la somme de 90,000 fr. par une personne pieuse de Solesmes, M<sup>lle</sup> Soudée, et non par M<sup>me</sup> la duchesse de Chevreuse, comme les journaux l'ont annoncé à tort. M<sup>lle</sup> Soudée, qui a déjà fait tant de sacrifices à Solesmes pour donner l'hospitalité aux Bénédictins expulsés, compte recueillir à Saint-Maur la plupart des moines, trop nombreux aujourd'hui, qui sont répartis dans les diverses maisons bourgeoises et autres du bourg de Solesmes. »

Cette antique abbaye de Saint-Maur, « près d'Angers », se voit au village de Saint-Maur, en la commune du Thourel, à 29 kilomètres d'Angers, canton de Genes, arrondissement de Saumur.

LOUDUN. — Accident à la gare. — Un wagon ayant déraillé dans la matinée de mercredi, des ouvriers essayaient de le remettre en place. Le cric qui avait servi à enlever le wagon cassa soudain et la manivelle, lancée à toute vitesse, vint broyer l'un des yeux du sieur Chavane.

UNE MAUVAISE FARCE. — Un de nos amis, dit le Patriote, nous signale une farce indigne, qui a été jouée dimanche dernier à un jeune homme venu de Chalonnnes pour voir un de ses parents, très-malade, à l'hôpital. Ne connaissant pas Angers, ce jeune homme demanda son chemin à un individu qui trouva plaisant de lui faire prendre la route de Sainte-Gemmes, lui disant d'aller toujours tout droit. Trois quarts d'heure plus tard, le pauvre garçon, qui se dirigeait avec peine au milieu du brouillard épais, rencontra par bonheur notre ami, auquel il demanda son chemin. Quand il apprit qu'on s'était joué de lui, les larmes lui vinrent aux yeux. Notre ami le ramena à Angers où il arriva assez à temps pour voir son parent. On ne saurait trop blâmer la sottise du mauvais plaisant, que nous regrettons de ne pas connaître.

#### LES CRAYONS A MIGRAINE.

M. Henri de Parville nous fait connaître le secret des crayons à migraine:

On vend partout maintenant des « crayons à migraine. » Ils sont aujourd'hui de fabrication française; mais nous croyons être l'un des premiers, sinon le premier, à en avoir importé de Berlin quelques douzaines dès 1884. On se frotte le front et les tempes avec ce crayon d'aspect opalin. On ressent immédiatement une sensation de grande fraîcheur, et quelques secondes après une impression de chaleur très-vive. Dans certaines névralgies, cette double action physique exerce une influence heureuse.

Quelle est la composition du crayon blanc que l'on vend dans les étuis en bois? La substance est simplement constituée par un mélange de menthol aggloméré avec de la paraffine.

Le menthol est un produit venant du Japon. C'est ce que les chimistes nomment un iso-alcool; la matière est solide, cristallisée et soluble dans l'eau chaude; elle fond à 42° et bout à 210. On l'extrait de l'essence de menthe et elle a l'odeur caractéristique de la menthe. Lorsque le menthol arrive du Japon, il renferme du sulfate de magnésie dont on le débarrasse par l'action

de l'eau chaude. On le purifie en Angleterre et en Allemagne, ce qui explique pourquoi le menthol des pharmacies nous est arrivé d'abord d'Angleterre et d'Allemagne. On le vendait alors à l'état de petits morceaux dans des flacons à l'émeri. Aujourd'hui, à cette forme incommode, on a substitué avec raison la forme de crayon. Voilà tout le secret des crayons à migraine.

En ce moment où les légumes frais sont si rares, nous recommandons aux personnes économes les excellentes conserves de Petits Pois et de Haricots verts qui sont vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur 95 c. la boîte d'un litre pouvant être servie pour plus de six personnes.

CAMP DU RUCHARD, Indre-et-Loire, le 4 juin 1885. Les deux boîtes de Pilules suisses que vous m'avez envoyées ont guéri radicalement ma femme qui souffrait depuis longtemps de maux d'estomac; j'étais moi-même habituellement constipé; avec vos Pilules suisses la constipation a disparu. Je ne puis donc que recommander vos Pilules (Fr. 1.50) à tous ceux qui souffrent et je vous autorise à publier ma lettre. Gainier, receveur des Postes; à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

### Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 4 janvier 1886,

### ZOÉ CHIEN - CHIEN

Drame en 8 actes, dont un prologue, par MM. W. Busnach et A. Arnould.

- 1<sup>er</sup> acte. — Le Million des Villepreux.
- 2<sup>e</sup> acte. — La Famille Dartois.
- 3<sup>e</sup> acte. — Le Crime.
- 4<sup>e</sup> acte. — L'Hôtel de la Fidélité.
- 5<sup>e</sup> acte. — Saint-Lazare.
- 6<sup>e</sup> acte. — Le Père et le Fils.
- 7<sup>e</sup> acte. — Le Sapajou.
- 8<sup>e</sup> acte. — Le Souper de Zoé.

#### Distribution du prologue:

Le duc ..... MM. Joissant.  
Penhoel ..... Recurt.  
Kervan ..... Allemand.  
Jeanne-Désirée ..... M<sup>me</sup> Joissant.

#### Distribution du drame:

Le comte d'Orsan ..... MM. Recurt.  
Jacques Dartois ..... Allain.  
René Morisset ..... Raphaël.  
Châtouillé ..... Leprieux.  
Frédéric d'Orsan ..... Mosnier.  
Goguet ..... Ometz.  
Cabillot ..... Fernand.  
Le docteur de la prison ..... Allemand.  
Le brigadier ..... Hennessie.  
Jean ..... Luneau.  
M<sup>me</sup> Morisset ..... M<sup>me</sup> Joissant.  
Claire ..... Stroheker.  
Caroline Dartois ..... Savigny.  
M<sup>me</sup> Dumont ..... Allain.  
Sœur Hélène ..... Niolla.  
Irma ..... Bérange.  
Armandine ..... Vandermeiren.  
Reine ..... Colson.  
Thérèse ..... Hennessie.  
Coralie ..... Recurt.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 2 janvier

Les MOUSQUETAIRES au COUVENT, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Dimanche 3 janvier

FAUST, opéra en 5 actes et 7 tableaux.

#### Cirque-Théâtre d'Angers.

Dimanche 3 janvier

LA PIEUVRE, drame nouveau en 6 actes.

### ON TROUVE

Au Grand CAFÉ de l'UNION

A SAUMUR

### LE JOCKEY

Délicieux Apéritif blanc mousseux.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR est un sirop dépuratif et reconstituant, d'un goût agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'iodure de Potassium, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FREY, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

BEAU VIGNOBLE clos de murs, situé à Varrains, ayant appartenu à M. COUZINEAU, avec maison de maître, belle cave, cuve et pressoir. — Superficie : 4 hectares 77 ares 16 centiares.

Et JOLI JARDIN, situé entre la rivière du Thouet et la rue principale de Saint-Florent, avec maison. — Superficie : 6 ares environ.

Pour plus amples détails, voir les placards.

S'adresser, pour traiter, à MM. BARBIN et COULON, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (4)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## A LOUER

Pour le 24 Juin 1886.

## UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,

Dont le rez-de-chaussée sert actuellement de salle de ventes.

S'adresser, pour traiter, à M. GUERIN, boulanger, rue du Portail-Louis, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

## A VENDRE

A L'AMIABLE.

## DEUX PRÉS

Situés commune de Saint-Lambert-des-Léves,

L'un à la Boire-Choux, contenant 1 hectare 32 ares 86 centiares, joignant le chemin de B-l-Air à Bellevue, et l'autre dans la prairie de Séchet, contenant 26 ares, joignant M. Gueynyeau.

S'adresser à M. CASTILLE, à Vivy, ou à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

## VENTE

Aux enchères publiques, DE

## Marchandises Neuves

Pour cause de cessation de commerce.

Le Dimanche 10 Janvier 1886 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, en la demeure de M. DELACOUR, au bourg de Varennes-sous-Montsoreau,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> BRETON, notaire à Varennes, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 24 décembre 1885, à la vente aux enchères publiques des marchandises et du mobilier dépendant du fonds de commerce de marchand mercier, exploité par M. DELACOUR.

On vendra notamment : rouennerie, draperie, blanc et un grand nombre de coupons divers ; Deux comptoirs, grands casiers pour épicerie, moulins, balances, séries de poids et mesures en étain.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

## A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

## UNE MAISON

Sise rue Saint-Nicolas, n° 90,

Composée de 11 pièces, remise, cœur et écurie.

S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

## A VENDRE

D'OCCASION,

## UN BON CABRIOLET

Monté sur Essieux à patente et Capote,

Avec Harnais presque neufs.

S'adresser à M. ORY, propriétaire à Croix-Verte, Saumur. (898)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

## Pichauderie

Située commune de Méron, à proximité de Montreuil-Bellay,

Comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, pâtis, jardins, terres labourables et vignes, d'une contenance de sept hectares environ.

Cette propriété, d'un ensemble parfait, est d'une exploitation facile, entourée de chemins et de grandes routes.

Revenu actuel par bail authentique, non compris la réserve du propriétaire : six cents francs.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété.

## A CÉDER

Présentement ou pour Noël prochain.

## BONNE ÉPICERIE

A laquelle on pourrait joindre un débit.

S'adresser au bureau du journal.

## A CÉDER DE SUITE

## MAGASIN de MERCERIE

Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échafas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55

Echafas de 1<sup>er</sup> 50... 48 fr. le mille

— 1<sup>er</sup> 66... 55 —

— 1<sup>er</sup> 80... 58 —

Les Echafas sont aiguisés d'un bout.

S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

## CADEAU

Offert par la Maison BONVALET-GAUTIER, rue Nationale, 26, Saumur.

500 grammes SUCRE

pour rien à toute personne qui fera un achat de 10 fr. en une seule fois et consistant en épicerie de toutes sortes (sucre excepté), Vins fins français et étrangers, Liqueurs, etc.

La Maison Bonvalet est connue pour vendre le meilleur marché de tout Saumur.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste six francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'une, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

ON DEMANDE à ACHETER des boules de fort d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été perdu, le jeudi 17 décembre 1885, aux abords de la gare d'Orléans, à Saumur, un manchon en marbre.

Le rapporter chez M. DUTEIL, avenue de la gare de l'Etat. — Il y aura récompense.

DEMANDE MÉNAGE, homme connaissant travail de la terre et conduire, femme cuisinière. — Bons certificats. — V<sup>o</sup> de Fontenailles, La Trochoire, Fontevault (Maine-et-Loire).

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

CIDRE MOUSSEUX première qual., 20 fr., 230 litres. — MAUGET, à Nozay (Loire-Inférieure).

## M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

## AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

## INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

RAPPORT : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat a été donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 104 Européens a donné 104 guérisons. »

Chez l'inventeur, B. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN.

« Un Rhume négligé est une Phthise naissante. » (CELSE)

SIROP ET PATE AU PIN D'AUTRICHE

REMEDES SANS PAREILS Contre Maux de gorge, Toux, Rhumes, Grippe, Catarrhe, Coqueluche. Sirop 3 fr. Plus 1 fr. 50. En France Brochure explicative par P<sup>o</sup> TAILLON, 49, Avenue d'Antin, PARIS.

Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, rue Saint-Jean.

# A LA PAIX

## SARGET-GIRAULT

SAUMUR — 6, Rue d'Orléans — SAUMUR

A l'occasion du mois des Étrennes, de Nouveaux Rabais ont été faits.

Nous engageons vivement les personnes qui ont des Achats à faire à venir donner un coup d'œil sur les Marchandises étalées pour se convaincre des bas Prix réels de tous nos Articles.

Acheteurs, hâtez-vous, car c'est le 31 JANVIER 1886 qu'auront lieu la CLOTURE IRRÉVOCABLE de notre Grande Liquidation et la FERMETURE DÉFINITIVE de notre Maison.

## MAISON DE CONFIANCE

Rue Saint-Jean, 27 et 29

# L. ENAULT

## BIJOUTERIE FANTAISIE OR & ARGENT

Joierie, pièces compliquées pour Corbeilles de Mariages, Brillants solitaires et autres, montés sur Bracelets, Dormeuses, Bagues, Epingles de cravates, etc., etc.

Beau choix de petite Orfèvrerie Argent au premier titre, modèles nouveaux et variés.

Vaisselle d'Argent sur commande, Orfèvrerie Ruoltz sur métal blanc, de la maison Christophe et de divers autres fabricants.

## Horlogerie Suisse et Française, garantie

(25 ANNÉES DE PRATIQUE)

Grand choix de Pendules de cheminée en bronze, marbre et marqueterie, Pendules de voyages, Pendules régulateurs quatre glaces.

Cartels, Buires, Flambeaux, Coupes, Porte-bouquets, Vases, Encriers, Sabliers, etc., etc.

## ÉTRENNES DE LA MAISON ENAULT

15 0/0 de Remise au comptant sur tous les Articles en Ruoltz tarifés.

VIENT DE PARAITRE :

## Le Gouvernement Militaire de Saumur

PAR G. D'ESPINAY

Une Brochure in-8 avec Carte

PRIX : UN FRANC

Chez M. DÉZÉ et chez M. JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean.

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

## GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.